

DOCUMENT CGT-ONERA (27/10/2023)

Comparaison des minima actuels (classification des personnes) avec les minima de la classification des emplois, sur une base 35h

Non cadres ONERA	Mini ONERA 35h (euros)		Ingénieurs et cadres ONERA	Mini ONERA 35h (euros)	Classe emploi (NCCN)	Mini métallurgie (NCCN)
					4	23400
255	24 832				5	24250
270	26 175				6	25550
285	27 599				7	26400
305 (290 ONERA) ¹	29 035				8	28450
335 (315 ONERA) ¹	31 723				9	30500
365	34 333		2-108	34125	10	33700
395	37 090		2-114	36021	11	34900
			2-120	37917	12	36700
			2-125	39497	13	40000
			2-130	41077	14	43900
			3A (4 et 5)	47981	15	47000
			3B (5 et 6)	63985 ²	16	52000
			3C (7)	85313 ²	17	59300
					18	68000

1 : les coefficients ONERA sont décalés par rapport à ceux de la métallurgie. Dans ce cas, c'est le mini du coefficient supérieur qui s'applique.

2 : les mini 35h n'existent pas pour les 3B et 3C en 35h. ils sont donnés ici à titre d'information, en les recalculant à partir des mini >35h (+12,5%).

Constat sur la classification des emplois ONERA, sur les catégories du « cœur de métier »

- Tous les non-cadres ont un emploi de classe inférieure à 11, l'essentiel des techniciens étant sur les classes 8 et 9
- Les ingénieurs non-managers sont entre 11 et 13 et quelques-uns à 14.
- A contrario tous le management s'étale de 14 à 18.

Chacun peut ainsi apprécier sur le tableau la baisse des mini garantis pour le personnel hors management, représentative de la valeur de l'emploi accordé par la direction.

La classe de votre emploi ne vous a pas été encore communiquée ? Demandez-là à vos élus CGT